

AR Prefecture

006-210600110-20210726-DM2021_45-DE
Reçu le 26/07/2021
Publié le 26/07/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/ 45

DATE D’AFFICHAGE : 26 JUL. 2021

OBJET : APPEL D’OFFRES OUVERT – MARCHÉ PUBLIC ALLOTI DE SERVICES – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2020,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29 juin 2021,

Considérant qu'il a été lancé un appel d'offres ouvert, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, portant sur le marché public alloti de services « Entretien des espaces verts (jardin Pasteur, Nœud Routier, Baie des Fourmis, jardin Verdun et autres).

Considérant que l'offre la plus avantageuse pour la collectivité retenue par la commission d'appel d'offres, réunie le 29 juin 2021, est :

- pour le lot n°1 « secteur est – espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier et terre-plein « A », celle de la société Botanica, sise 885, avenue du Docteur J. Lefevre à Villeneuve-Loubet (06270),
- pour le lot n°2 « secteur ouest – espaces verts « jardin Baie des Fourmis, Verdun et rue de la 1^{ère} DFL », celle de la société SERPE SASU, sise 130, allée du Mistral à Le Thor (84250).

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature du marché public alloti de services « Entretien des espaces verts (jardin Pasteur, Nœud Routier, Baie des Fourmis, jardin Verdun et autres) avec les entreprises ci-dessous :

- pour le lot n°1 « secteur est – espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier et terre-plein « A », l'offre retenue est celle de la société Botanica, sise 885, avenue du Docteur J. Lefevre à Villeneuve-Loubet (06270), pour un montant de 33497 € H.T pour l'offre de base et un montant de 12400 € H.T pour l'option n°1 « Jardin Calmette » et un montant de 1780 € H.T pour l'option n°2 « Jardin pétanque berlugane »,

AR Prefecture

006-210600110-20210726-DM2021_45-DE
Recu le 26/07/2021
Enregistré le 26/07/2021

pour le lot n°2 « secteur ouest – espaces verts « jardin Baie des Fourmis, Verdun et rue de la 1^{ère} DFL », l'offre retenue est celle de la société SERPE SASU, sise 130, allée du Mistral à Le Thor (84250), pour un montant de 27940 € H.T pour l'offre de base et un montant de 2200 € H.T pour l'option n°1 « Cannes de Provence port des Fourmis ».

Article 2 : La durée du contrat est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 26 JUL. 2021

Le Maire,
Roger ROUX

